

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion Trimestrielle du 09 février 2026

Président : M. Alain BRITO

Présents : MME Marcelle VIAL - MM. Jean-Louis CANESTRIER - MM. Chokri ABED-Mmes Yveline LALLIER - Meriem CHAFRA - Marcelle VIAL - MM. Ilyes BOUHLEL - Mikaël CALONNE - Jean-Louis CANESTRIER - J. Christophe CENAZANDOTTI - Zine El Abidine CHOUCANE - Serge COMEAU - Olivier CRISTINI - Ridha DJAFFAL - Camyle FITOUSSI - Raymond FRATINI - José GIGON - Jean-Pierre GIORDANO - Paul-Florin GRANDIL - Abdoul KEBE - William LAURO - Pierre Alexandre MARTIN - Laurent MAZZOLA - Pascal MISIACZYK - Alain MORETTI - Luis Filipe PEREIRA - Thierry ROIG - Maurice TAMAZOUT - Michaël LEROY.

Assistent : MM. Frédéric ARNAULT & Jean-François PICCINI - responsables du Pôle Officiels de matchs.

Excusées : MM. Chokri ABED - Haykel AOUNI - Lucien CAMATTE - Malcolm DIALLO - Franck FUHRER - Hassene HAMILA - Thierry MARTIN - Abdelaziz MECIBAH - Nicolas PRAST - Christophe RE - Jean-Baptiste SCIMECA.

Le Président Alain BRITO ouvre la séance en remerciant les Délégués de leur présence. Il présente à toute l'assistance ses meilleurs vœux de bonheur et de santé en espérant que cette saison se poursuive dans d'excellentes conditions.

Il précise que Mme Yveline LALLIER – Présidente de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux – a intégré récemment notre Commission et que M. Alain MORETTI a été nommé représentant des Arbitres au sein de la Commission des Délégués District C.A.

Il passe ensuite la parole à M. Frédéric ARNAULT qui, à titre personnel et au nom du Président du District C.A., souhaite une excellente année 2026 assortie de joie, de santé et de réussite durant la seconde partie de la saison.

Il signale que, lors d'une rencontre, avant, pendant ou après match, quels que soient les incidents survenus : match arrêté ou autres : bagarres, agressions verbales ou physiques, jets de projectiles, etc... ne pas omettre de prévenir, le plus rapidement possible (avant 20 H) Alain – Jean-Louis ou Chokri – afin de les tenir au courant de la situation pour leur permettre d'avertir très rapidement l'astreinte du Comité Directeur.

Alain BRITO donne connaissance de la couverture des matchs mi saison – d'Aout 2025 à fin décembre 2025 avec un total de 34 délégués dont 2 nouveaux qui ont démarré début octobre :

- 122 matchs au niveau National
- 274 matchs au niveau Ligue Méditerranée
- 579 matchs au niveau District
- Soit un total de 975 matchs couverts + 7 accompagnements de Délégués en District.
- Soit une moyenne de 34 matchs par Délégué qui assurent le samedi et le dimanche et 17 matchs environ par Délégué présents le dimanche et à mi-temps.
- 3 nouveaux Délégués ont démarré début janvier 2026.

Présentation des nouveaux Délégués :

MM. Paul-Florin GRANDIL – Camyle FITOUSSI – Michaël LEROY – Abdoul KEBE – Zine El Abidine CHOUCANE – Luis Filipe PEREIRA –

Informations aux Délégués :

- Afin d'éviter tout problème informatique, nous vous conseillons de consulter vos désignations, sur votre ordinateur et non sur votre téléphone ou tablette. D'autre part, si le jeudi soir vous remarquez que pour le dimanche suivant vous n'avez qu'une seule désignation qui apparaît au lieu de deux, ne pas omettre de téléphoner aussitôt à Alain ou Jean-Louis.
- Si vous constatez un changement d'horaire sur une rencontre et qui ferait « doublon » avec un autre match, prenez aussitôt contact avec Alain – Jean-Louis et Chokri afin de pouvoir effectuer les modifications en conséquence.
- En cas de match reporté, prévenir immédiatement Alain – Jean-Louis et Chokri.
- En cas d'intempérie = terrain impraticable : lorsque la rencontre n'a pas été jouée, le Délégué demandera à l'arbitre central d'effectuer le contrôle des joueurs présents. Il n'y a que l'Arbitre qui peut décider que le terrain est impraticable et non pas le Délégué et, encore moins, les dirigeants ou capitaines des équipes. Le Délégué peut donner un avis consultatif envers l'Arbitre qui prendra sa décision.
- Prendre les photos de la tablette, feuille de match, licence dirigeants, licence assistants, etc... Ne jamais demander une pièce d'identité, vous n'êtes pas assermenté pour cela.

Ne peuvent être inscrits comme Arbitre Assistant bénévole que les dirigeants licenciés des deux clubs en présence ou, à défaut, un joueur licencié. Si celui-ci est mineur, il ne pourra officier que dans sa catégorie d'âge ou catégorie inférieure.

- Un Arbitre Assistant ne doit, en aucun cas, être remplacé : il commence le match et le termine, sauf en cas de blessure avérée.
Si un joueur fait la touche, en aucun cas, il ne pourra jouer.
Si le joueur devenu Assistant se blesse, il doit être remplacé par un autre joueur.
 - Il est rappelé également que sur les rencontres où les arbitres sont mineurs, il est impératif, à la fin de celles-ci, de les raccompagner jusqu'à leur moyen de transport ou auprès de leurs parents, même si vous êtes désigné sur un autre match suivant.
 - Sur certaines situations d'avant match, si vous aviez des doutes, n'hésitez pas à appeler Alain – Jean-Louis ou Chokri. Vous ne devez pas avoir « honte » de demander plutôt que de commettre des erreurs.
 - Donner le maximum de consignes aux dirigeants, capitaines et joueurs.
Cela vous facilitera la gestion de votre rencontre et vous évitera que l'on vous prenne à défaut.
 - S'il n'y a pas de terrain d'échauffement : les deux équipes du match suivant peuvent venir s'échauffer avec des couleurs différentes ou des chasubles de couleurs différentes des deux équipes présentes sur le terrain et leurs échauffements se font sans ballon.
Seule dérogation possible : il s'agit de l'échauffement du gardien de but derrière le but avec un dirigeant qui lui envoie le ballon à la main et pas au pied.
 - Vérifier les informations inscrites sur la tablette par l'Arbitre en fin de match.
Si tout est OK, faire signer les dirigeants, sinon faire rectifier les erreurs par l'Arbitre.
Avant de faire signer les dirigeants, vous devez les aviser de tout ce qui a été inscrit sur la tablette en leur disant le score de la rencontre, les sanctions administratives, les blessés ou autres.
 - Si vous constatez un manque de sécurité lors d'une rencontre ou aux abords de celle-ci, nous vous demandons de bien vouloir le mentionner dans votre rapport de délégation.
 - Les Délégués doivent éviter de faire des commentaires ou émettre des critiques quelconques sur le déroulement de la rencontre, envers l'Arbitre et autres instances.
Ils ne doivent surtout pas diffuser des informations ou interprétations sur les réseaux sociaux concernant leurs matchs ou ceux qui ne les concernent pas.
 - **Rapports de délégations : les envoyer à :**
 - jeanlouis.cdfff@gmail.com
 - chokri.cdfff@gmail.com
 - alain.cdfff@gmail.com
- Et ce AVANT LE LUNDI 20 Heures.

- **Indisponibilités en District : 15 jours avant.**

Questions diverses :

Réponse a été donnée aux diverses questions formulées par les Délégués.

La séance est levée à 20 Heures.

**Le Président de séance :
M. Alain BRITO**

**Le Secrétaire de séance :
Mme. Marcelle VIAL**